

# Il était une fois...

(texte largement inspiré d'un article de Luc Peillon)

Dominique est chanceux. A 25 ans, il vient de décrocher un CDD, au sein de la Caisse d'Épargne de Macronie et Profits (CEMP) où travaille déjà son père Bernard.

**Un CDD... de 5 ans** car BPCÉ a décidé de profiter à fond de la nouvelle loi réformant le code du travail.



3 mois après la fin de son CDD et comme Dominique « a bien travaillé », la caisse d'épargne lui propose un CDI. Il est heureux car sa carrière va enfin débuter avec un

salaire de 1 400 € net par mois (soit 130 € de plus que le minimum professionnel), un 13<sup>ème</sup> mois et l'intéressement.

Quelques mois plus tard son employeur annonce au personnel que la conjoncture est plus dure que prévue et qu'il va falloir prendre des décisions si on veut éviter des licenciements. **Sud** appelle à la grève avec un autre syndicat mais la direction de la CEMP trouve des syndicats compréhensifs et convient avec eux de la nécessité de **supprimer le 13<sup>ème</sup> mois**

Dominique est déçu mais n'a pas fait grève, il avait un « rdv important » avec un client.

Son père, non plus, n'a pas fait grève car il considère que c'est désormais « aux jeunes de se mobiliser comme lui l'a fait par le passé » (une fois, en 1991 !). Et puis se retrouver au chômage alors que la retraite approche...

**La CEMP réalise néanmoins cette année-là un bénéfice record !**

Le temps passe et le discours alarmiste des dirigeants est toujours de mise. Concurrence des GAFAs, retour de l'inflation, etc. Afin de « répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise et pouvoir embaucher de jeunes collaborateurs » la direction de la CEMP signe un accord d'entreprise malgré, là encore, l'opposition de **Sud**.

Le but de l'accord ? **Diminuer les salaires** de 100 € par mois (sans pouvoir descendre en-dessous du

minimum conventionnel). Dominique, qui avait entre-temps bénéficié d'une augmentation individuelle de 80 € voit son salaire net mensuel ramené à 1 380 € ! L'accord prévoit aussi **la suppression de la prime de départ à la retraite** au sein de la CEMP.

Dominique n'a pas fait grève car la « Revue de Direction » commence. Bernard non plus, considérant que les grèves ne servent à rien.

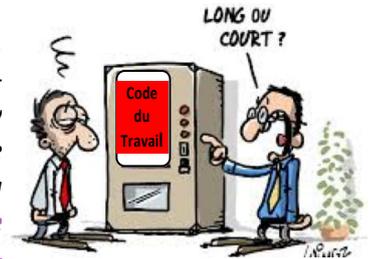
Dominique reste néanmoins (encore un peu) optimiste. C'est alors qu'il reçoit une lettre qui lui annonce sa convocation à un entretien préalable à licenciement. Il ne comprend pas les reproches qui lui sont faits concernant ses résultats alors que sa part variable n'a jamais cessé d'augmenter. Il en parle avec son chef d'agence qui lui livre les dernières rumeurs : le patron voudrait embaucher le fils du fils de sa soeur. Après un CDD de 5 ans, la perte du 13<sup>ème</sup> mois, la réduction de son salaire, ce licenciement injustifié, Dominique va saisir les prud'hommes. Sûr, il va arracher un beau pactole à son « président » pour cette injustice.

Quelques mois plus tard, quand les juges lui expliquent, il ne veut pas y croire : oui, ils savent que c'est le petit-neveu qui a été embauché et que **le licenciement est injustifié**.

Et oui, **ils auraient voulu sanctionner le patron. Mais ils ne le peuvent pas** et Dominique, avec 2 ans et 10 mois d'ancienneté, ne peut espérer toucher plus de 3 mois de salaire en compensation. Il est écœuré. Quant à Bernard, il vient de prendre sa retraite mais est mécontent car la CSG augmente de 1,7 % pour les retraités. Toujours les mêmes qui sont ponctionnés, pense-t-il.

Pendant ce temps-là, **Sud** appelle à manifester contre une nouvelle réforme du chômage et pour le pouvoir d'achat des retraités...

*(Toute ressemblance avec l'avenir au sein de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ne sera pas fortuite. Les ordonnances, en l'état, permettent tous les cas de figures exposés)*



**Profits vs Précarité et Recul social :  
tout le monde doit détester la loi travail !**

**En grève et dans la rue le 10 octobre**

